

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 7291

présenté par

Mme Batho, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Forteza, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière,
M. Orphelin et M. Villani

à l'amendement n° 5045 (Rect) de Mme Bergé

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« directe ou indirecte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de préciser que le champ d'application de l'article 4 vise la commercialisation et la promotion "directe ou indirecte" des énergies fossiles.